



Droit civil - règlement d'urbanisme

Par **Georges63**, le **04/12/2015 à 21:13**

Bonjour,
Je souhaiterais savoir si le code civil prime sur une décision de la mairie qui accorde des travaux. Ces travaux étant la réalisation d'une terrasse en limite de propriété.
Merci de votre aide

Par **amajuris**, le **04/12/2015 à 23:50**

bonjour,
une autorisation d'urbanisme est délivrée quand la demande est conforme aux règles d'urbanisme mais toujours sous réserve du droit des tiers.
donc si cette autorisation ne respecte pas le code civil, il est possible de contester ces travaux auprès du demandeur des travaux.
mais c'est un litige entre particuliers qui ne concerne pas la mairie.
salutations

Par **Georges63**, le **05/12/2015 à 11:09**

Merci beaucoup pour cette réponse très rapide. Dans la mesure où j'aurais besoin d'un avocat pour m'assister dans ce différent, pourrais-avoir un de vos experts sur Clermont Ferrand ?

Par **talcoat**, le **05/12/2015 à 15:57**

Bonjour,
Les problèmes de "vues" se traitent effectivement au civil et trouver un avocat spécialisé en droit immobilier ne devrait pas poser de problème.
Cordialement

Par **Georges63**, le **10/12/2015** à **16:29**

merci pour ces informations